

plupart des asiles, au lieu de chercher à rendre aux malheureux amenés là, la raison qu'ils avaient perdue, au lieu de leur accorder le traitement que la science médicale permettait d'accorder, on s'est contenté de les faire manger et de les vêtir ; et lorsque le gouvernement a compris que son devoir allait plus loin, et lorsqu'il a voulu le remplir d'une manière plus intelligente et plus humanitaire, il a été arrêté par les contrats qu'il avait consentis. Des lois ont été passées pour tâcher d'obvier aux inconvénients qu'offraient ces contrats. C'est alors qu'est survenue cette agitation que nous avons entendue dans toute la province.

Maintenant, on a semblé croire qu'il y avait là une question de religion. Je n'ai jamais compris cette prétention. Il n'y a pas d'autre chose qu'un contrat civil ordinaire passé entre deux parties contractantes. Quelle différence y a-t-il entre le contrat passé entre le gouvernement et l'asile de Beauport et le contrat passé avec les religieuses ? Je n'en vois aucun, au point de vue du droit. Il n'y a aucune question de religion là dedans. Je vois que le chef de l'Exécutif de cette province nous informe, par son discours, qu'à l'avenir l'Etat entend conserver le contrôle absolu du service médical dans les asiles. Je vois que le gouvernement est décidé à faire, si c'est nécessaire, l'achat ou la construction d'asiles d'aliénés dans un avenir plus ou moins rapproché. En effet, M. l'Orateur, on comprend qu'on devra prendre des mesures afin de ne pas être à la merci de ceux qui ont des contrats, à l'avenir. Les contrats existants doivent expirer bientôt. Le gouvernement ne doit pas attendre l'expiration de ces contrats avant de prendre les mesures nécessaires, soit construire des asiles ou faire de nouveaux contrats. Autrement, il serait à la merci des propriétaires qui pourraient lui imposer les conditions qu'ils voudraient. Il faut dès aujourd'hui prendre des mesures pour administrer, au nom de la province s'il le faut, les asiles d'aliénés, si les asiles refusent d'accepter les conditions du gouvernement. Pour ma part, je serais très heureux de voir les asiles d'aliénés administrés, quant aux soins à être donnés aux pauvres malades, par des institutions religieuses. Tout le monde admettra avec moi que personne n'est plus en état de donner les soins nécessaires aux personnes malades, que ces femmes sublimes qui abandonnent parents, amis, pour aller s'enfermer et consacrer les plus belles années de leur vie au soin des malades. Personne parmi les laïques ne peut le faire avec autant de dévouement ; mais on doit être capable de s'assurer les services de ces personnes qui consacrent leur vie à soigner l'humanité, en même temps qu'on doit être capable d'adopter les réformes que la science médicale moderne nous indique comme devant être adoptées pour arriver à guérir autant que possible ces pauvres aliénés. N'y aurait-il que 5 malades sur 100 de ramenés à la raison, ce serait déjà un motif suffisant pour nous encourager à accepter les moyens que la science nous indique ; et j'espère que le gouvernement est décidé à faire son devoir sous ce rapport, à nous tous de l'aider dans sa tâche. Son programme est grand et patriotique, aidons-en sincèrement l'exécution.

Nous, députés représentants de l'électorat, qui sommes ici pour travailler pour la patrie et pour nos constituants, nous sommes tenus de faire appel à toutes les forces de notre intelligence et à tout le calme de notre jugement, pour nous aider dans l'accomplissement de nos importants devoirs. Devons-nous pour les remplir parfaitement, agir en partisans aveugles, faire tendre tous nos efforts au triomphe de nos partis respectifs, ou devons nous agir en hommes libres et unir nos forces dans un corps compact pour le bien